



Masse Île-de-France
préparation élections octobre 2017
GT à la DI de Roissy du 08/03/2017



Action sociale

compte-rendu

Vote groupé quasi généralisé ? Maintenu !

Introduction

Ce groupe de travail local (GTL) préparatoire aux modalités électorales, est la reconduction de celui tenu le 20 novembre 2016. En effet les élections Masse devaient se tenir le 31/05/16. Mais, reportées unilatéralement par l'ancienne Directrice Générale, elles se tiendront finalement le 19 octobre 2017.



1°) participants



a) Présidence

Ce GTL était présidé par Evelyne SARTI, cheffe du BOP GRH (Budget Opérationnel de Programme – Gestion des Ressources Humaines) . La séance a été ouverte à 9h30.

b) autres représentantes de la direction

Karima Zeghdoud et Danièle Chopard-Lallier : respectivement rédactrice au service du personnel désignée *correspondante élections* et rédactrice aux affaires générales.



c) Syndicats présents

- SOLIDAIRES : Sylvain Ancelet et Vanessa Trouillot.
- CGT : Mathilde Morival et Bruno Piquemal.
- CFDT : Isabelle Hersent.
- SNCD-FO : Mme Brun et MM. Joly et Goubert.
- UNSA : Nicolas Anghel.

d) Excusés (non représentatifs à Roissy)

- CFTC,
- CGC,
- FSU.

2°) Rappels

- **Durée du mandat** : les représentants sont élus pour une durée de 4 ans (contre 3 auparavant) au scrutin de liste.
- **Nombre d'élus au niveau national** (Conseil d'Administration de la Masse) : 8 représentants titulaires et 8 suppléants.
- **Nombre d'élus au niveau local** (commission territoriale de la Masse d'Île-de-France, commune aux DI IdF et Roissy, au CID, à la DNRED et au SNDJ) : 8 titulaires et 8 suppléants. Ailleurs en France, c'est 5 titulaires et 5 suppléants.

Élus ? Les absents sont les perdants (...) : pourront perdre leurs statuts de représentants les agents en congés de longue maladie ou de longue durée, les agents bénéficiant d'une mise à disposition, les agents sanctionnés par les sanctions disciplinaires du 3^{ème} groupe [rétrogradation, exclusion temporaire de fonctions de 3 mois à 2 ans].

I – Quel type de vote ?



1°) Vote direct (à la DI)

a) Proposition

Reconduction des modalités de vote décidées lors des dernières élections professionnelles en CT et CAP de fin 2014.

Car ayant fait leurs preuves.

b) Notre position

La contextualisation de l'acte de voter est maintenue. De plus les opérations de vote des dernières élections se sont bien déroulées : participation au rendez-vous et absence de « couac » dans le décompte des voix.

Et ce d'autant plus qu'il y eut 5 scrutins le 4 décembre 2014 avec l'élection des Comités Techniques Local (1), de Réseau (pour l'ensemble de la DGDDI, 2), Ministériel (3), ainsi que des Commissions Administratives Paritaires Locales (4) et Centrales (5) !

c) Décision

OUI proposé quasi à tous les agents du bâtiment 5730 (sauf BHR et CC votant en groupé, se reporter au 2°). Dans le détail :

DI : Affaires Générales, CIR, Compta', cellule de contrôle de gestion, perso', PLI.

DRF : contentieux, CROC, PAE.

DRV : cellule sûreté, contentieux et CROC.

Mais il reste individuellement ouvert aux agents en poste ailleurs.



2°) Vote groupé

a) proposition

Reconduction là aussi du choix retenu précédemment, car « *accessibilité optimale* » pour les agents (dixit Mme Sarti). Le taux de participation aux dernières élections (80-85%) l'atteste. La gestion sera effectuée par le chef de service, chargé de collecter les votes.

b) Décision : OUI & donc toujours quasi généralisé.

→ « **bureau centralisateur** » (lieu où chaque chef de service concerné par le vote groupé devra ramener les grandes sacoques bleues zippées contenant les bulletins des agents de son service) : salle de réunion du bâtiment 5730 (siège DI et 2 DR).
→ **services concernés** : la Cellule de Coordination (CC), la BHR et tous les services en zone de fret et en aérogares (sauf l'UDD nuit, votant par correspondance, se reporter au 3°).



3°) Vote par correspondance

Seuls les agents de l'UDD nuit voteront collectivement par correspondance.

Mais il reste individuellement ouvert aux agents en poste ailleurs, et qui sont en position statutaire particulière : arrêts maladie de longue durée (CLM, CLD), congé formation, congé maternité, mis à disposition (MAD) .



II – Les horaires



1°) Vote direct

Le bureau de vote direct, sis dans le hall de la DI/DR sera ouvert de 9h00 à 16h00.



2°) Vote groupé

a) Agents

La date limite pour que les agents rendent à leur chef de service leurs enveloppes avec leurs bulletins de vote n'a pu être fixée à ce GT, mais sera vraisemblablement le matin même du 19 octobre (cf dernier scrutin).

b) Chefs de service

L'heure limite maximale définie nationalement est le 19 octobre à 14h00.



3°) Vote par correspondance

La date limite pour la réception des votes par correspondance au siège des DI/DR a été fixée au jeudi 19 octobre 2017. *N.B. : le matériel de vote doit donc être retourné par les agents votant par correspondance au plus tard le lundi 16 pour une arrivée à la DI « en temps et en heure ».*



III – Les correspondants élections

1°) côté direction : Mmes Karima Zeghdoud et Laurence Authier.

2°) côté syndicats : à exprimer d'ici quelques semaines. Il faudra en sus 1 ou 2 assesseurs pour chaque organisation syndicale.

Lexique :

BHR	Brigade Hors Rang	CROC	Cellule Régionale d'Orientation des Contrôles
CAP / CT	Commission Administrative Paritaire / Comité Technique	FSU	Fédération Syndicale Unitaire
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail	PAE	Pôle d'Action Economique
CFTC	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens	PLI	Pôle Logistique et Informatique
CGC	Confédération Générale des Cadres	SNCD-FO	Syndicat National des Cadres des Douanes – Force Ouvrière
CGT	Confédération Générale du Travail	UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes



SOLIDAIRES Douanes était représenté par : Sylvain Ancelet (CCF CO) et Vanessa Trouillot (Bureau Panalpina). Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.